

Obligations

• ISR •



# Ecofi Optim 12 mois

Ecofi Optim 12 mois est un FCP obligataire court terme pour viser à obtenir une performance supérieure à celle de l'Euribor 6 mois selon une approche ISR

Classification SFDR	Horizon d'investissement	Profil du fonds
Article 8	1 an	Taux <b>100 %</b> minimum
Risque*		
1 2 3 4 5 6 7		

## Ecofi Optim 12 mois en bref...

Offrir un OPC court terme, liquide avec un risque faible de changement de valeur.

Nos 5 critères d'éligibilité :

- risque : faible sensibilité aux changements de valeur ;
- liquidité : forte et quotidienne ;
- volatilité : faible ;
- titres : qualité rang senior ;
- notation : "Investment grade"

[Viser un placement à 12 mois et une meilleure rémunération de votre trésorerie longue](#)

## Pourquoi utiliser Ecofi Optim 12 mois ?

Concevoir un moteur de performance respectueux d'un budget de risque proche d'un produit monétaire.

Notre solution en 3 composantes :

- composante taux : aller plus loin pour cristalliser une vie moyenne proche de 18 mois (gestion WAL et WAM) ;
- composante crédit : capter les primes de risque (analyse crédit et ESG) ;
- composante cycle : protéger le risque et sélectionner la rémunération (taux fixe et/ou taux variable).

[Rechercher une rémunération supérieure à un OPC monétaire](#)

## Un partenaire fiable et reconnu

Ecofi, un acteur pérenne, responsable et reconnu pour la qualité de la gestion de trésorerie :

- expérience et compétence de 30 années de gestion taux & monétaire ;
- processus PRISME éprouvé depuis 2000 ;

- robustesse de la sélection par l'analyse financière et l'analyse Environnemental, Social et de Gouvernance des émetteurs ;
- forte culture des risques ;
- fidélité de notre clientèle institutionnelle.

[Partager des relations avec une société de gestion fiable et éprouvée](#)

## Ecofi Optim 12 mois, en synthèse

- Une stratégie complémentaire de gestion de trésorerie longue.
- Une réponse aux besoins de rendement proche de l'esprit monétaire.
- Une forte maîtrise des risques.
- Une gestion prudente.
- Un contrôle permanent.

[Dynamiser la gestion de liquidité avec un produit « IAS 7 compliant »](#)

**Pour une meilleure rémunération de votre trésorerie longue.**



**Alexis ROBERT**

Gérant monétaire depuis 2017

\* L'indicateur synthétique de risque SRI (Synthetic Risk Indicator) va de 1 (risque faible) à 7 (risque élevé). La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps. Tous les risques ne sont pas toujours intégralement pris en compte par l'indicateur de risque. Les autres risques liés à l'investissement sont indiqués dans la section "Principaux risques" du Prospectus.

Produit destiné à des clients prêts à accepter un risque de perte en capital et ne nécessitant pas une connaissance approfondie des marchés financiers. Cf. verso. Les références à un label ou une récompense ne préjugent pas des résultats futurs de la SICAV ou du gestionnaire.

# Processus d'investissement

## 01 Analyse des émetteurs

**Univers initial :** indice BB-B Euro Non Financial High Yield Constrained

● **Processus PRISME :**

Sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG et selon la note PRISME ;

- Exclusions sectorielles (armements controversés, tabac, jeux, charbon, énergies fossiles non conventionnelles, gaz & pétrole, pesticides) et des paradis fiscaux ;
- Gestion des sociétés controversées.

**Analyse qualitative des entreprises :** note de l'émetteur sur deux critères, le cash-flow et la marge, permettant de « repondérer » l'indice :

- 0% : aucun des critères n'est rempli > exclu de l'univers d'investissement
- 50% : un des deux critères est rempli > poids en portefeuille limité
- 100% : deux critères sont remplis > poids en portefeuille va jusqu'à 5%

**Qualification des émetteurs :** pays d'émission et disponibilité de l'information (prospectus)

## 02 Notation des valeurs

**Critères de notation**

- Analyse de la structure portant la dette au sein du groupe de sociétés consolidées par l'émetteur (exclusion des paradis fiscaux)
- Étude de l'émission : vérification des clauses, de la séniorité, des garants ; mesure d'impact des « call émetteurs » ; surveillance des écarts vs indice

## 03 Construction du portefeuille

Elle dépend :

- du poids de la valeur après analyse des fondamentaux par le gérant ;
- du niveau de rémunération par rapport au risque ;
- des règles de diversification : surveillance des écarts de rendement, de durée, d'exposition par industrie et par rating par rapport à l'indice.

### Avantages

- Des émetteurs de qualité
- Rigueur d'analyse et de sélection
- Approche prudente et experte
- Une sélection des valeurs selon les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

### Inconvénients et risques

- Risque de taux, crédit, juridique, perte en capital
- Risque de gestion discrétionnaire
- Risque lié à la gestion des garanties
- Risque lié aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres
- Risque juridique, durabilité

Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus du fonds disponible auprès d'Ecofi sur simple demande ou sur [www.ecofi.fr](http://www.ecofi.fr)

## Caractéristiques

**Classification AMF :** Obligations et autres titres de créance libellés euro

**Code ISIN :** FR0010793778

**Forme juridique :** OPCVM de droit français

**Classification SFDR :** Article 8. Ce fonds promeut des critères ESG mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.

**Dépositaire/Conservateur :** Caceis BANK

**Valorisateur :** Caceis FUND Administration

**Société de gestion :** Ecofi

**Date de création :** 23 septembre 2009

**Devise de valorisation :** Euro

**Zone géographique :** Zone Euro et OCDE

**Indice de référence :** Euribor 6 mois.

Néanmoins, il est rappelé que le FCP n'est ni indiciel ni à référence indicielle, sa gestion étant discrétionnaire au sein de son univers d'investissement. Il ne vise pas à répliquer son indicateur de référence.

**Conditions de souscriptions/rachats :** Chaque jour (J) avant 11h30 sur la valeur liquidative du jour (J) - Souscriptions/rachats (cours inconnu) - Règlement J+1.

**Valeur initiale de la part :** 10 000 euros

**Frais de gestion :** 0,25% TTC (maximum) de l'actif net

**Commissions de souscription/rachat :** néant

**Commissions de surperformance :** néant

Contact : +33 (1) 44 88 39 00 - [contact@ecofi.fr](mailto:contact@ecofi.fr)

Document non contractuel. Le présent document ne constitue pas une recommandation d'investissement personnalisée.

Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client. Il est recommandé, avant tout investissement, de lire attentivement le prospectus complet (et en particulier le Document d'Information Clé ou DIC) de l'OPC. Les documents d'informations périodiques des OPC sont tenus en permanence à votre disposition chez Ecofi Investissements 12 boulevard de Pesaro CS 10002 - 92024 Nanterre Cedex ou sur notre site internet [www.ecofi.fr](http://www.ecofi.fr). Ecofi Investissements est susceptible de détenir des liens d'intérêt (notamment gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les OPC ou les valeurs mentionnées. Cet OPC n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et le capital n'est pas garanti. Ecofi Investissements est agréée par l'AMF (<http://www.amf-france.org/>) sous le n°GP97004 en date du 07/02/1997.



## Focus intensité carbone

L'intensité carbone (calculée avec les émissions scope 1, 2, 3) est intégrée dans notre processus PRISME. L'intensité carbone de nos fonds ISR doit être systématiquement inférieure à celle de leur univers ESG<sup>1</sup>.

<sup>1</sup>Pour en savoir plus sur la méthodologie de calcul, se reporter au Code de Transparence disponible sur notre site internet [www.ecofi.fr](http://www.ecofi.fr).



GRUPE  
CREDIT COOPERATIF

